



Hautot-Saint-Sulpice, le 29/04/2024

## **VENTE SOUS PLI CACHETÉ AU PLUS OFFRANT**

### **REGLEMENT DE LA VENTE Remorque de marque Rolland**

Date limite de remise des offres : 31 MAI 2024 à 12h00

Lieu d'exécution : Commune d'Hautot-Saint-Sulpice  
210 Route de Doudeville  
761910 HAUTOT-SAINT-SULPICE

Personne responsable de la vente : M. Le Maire

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA VENTE**

Le présent règlement porte sur la vente d'une remorque de marque Rolland, achetée par la commune en 2006, d'une capacité de 3 tonnes dont les portes-arrières sont basculantes.

#### **ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VENTE**

2.1 Collectivité contractante : La collectivité contractante est la commune d'Hautot-Saint-Sulpice dont le siège est sis : 210 Route de Doudeville. La personne responsable de la vente est : M. Le Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

2.2 Le prix minimum de vente est fixé à 2 000 € TTC.

2.3 Publicité : La présente vente fait l'objet d'une publicité sur nos outils de communications internes : Panneau Pocket, site internet et panneau d'affichage de la mairie.

#### **ARTICLE 3 – JUSTIFICATIF A PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS DU CANDIDAT**

Pour les personnes physiques : - copie recto-verso de la pièce d'identité  
- copie d'un justificatif de domicile

Pour les personnes morales : - extrait k-bis  
- copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure

## **ARTICLE 4 – RETRAIT DU REGLEMENT DE LA VENTE**

Le présent règlement de la vente est disponible dès la publication de l'avis. Il sera téléchargeable sur le site de la collectivité. A défaut et sur demande écrite par courrier postal, courrier électronique, il pourra être adressé par voie électronique.

## **ARTICLE 5 – COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE**

Le dossier remis au candidat contient :

- 1) Le présent document qui régit la présente consultation,
- 2) Un formulaire-type de proposition de prix valant acte d'engagement.

## **ARTICLE 6 – PRÉSENTATION DES OFFRES**

Les candidats auront à présenter leurs offres en langue française sous pli cacheté de la manière suivante :

- Le pli cacheté portera les références de la vente : intitulé de la vente : « Vente Remorque – Ne pas ouvrir » + le nom du candidat, personne physique ou personne morale.
- A placer dans cette enveloppe cachetée :
  - o les pièces justificatives portées à l'article 3,
  - o la proposition de prix à formuler sur le formulaire-type du présent règlement de la vente ou sur papier libre (la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat).
  - o offre à remettre en euros – le candidat est réputé maintenir l'offre 30 jours à compter de sa soumission.

## **ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Date limite de remise des offres : les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la collectivité avant le :

Vendredi 31 mai 2024 à 12h00 (terme en rigueur).

L'ouverture publique des plis aura lieu le lundi 3 juin 2024 à 17h00 à la Mairie.

Conditions de remise :

- sous format papier : les plis, contenant les offres, pourront être déposés contre récépissé à l'adresse ci-après :

MAIRIE HAUTOT-SAINT-SULPICE  
210 Route de Doudeville  
76190 HAUTOT-SAINT-SULPICE

Les dossiers qui seraient remis après les date et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres devront être déposées uniquement au secrétariat de mairie situé à l'adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de rejet, être déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie ; seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature.

#### **ARTICLE 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT.**

Un titre exécutoire, faisant office de facture net de TVA sera établi à l'attention du candidat retenu qui devra l'acquitter sous 15 jours auprès du Trésor Public avant l'enlèvement de la remorque.

Passé ce délai, le 1<sup>er</sup> candidat retenu se verra refusé la remorque et l'attribution sera faite au 2<sup>ème</sup> candidat le mieux offrant et ainsi de suite.

#### **ARTICLE 9 – VISITE DE L'ARTICLE**

Le candidat a la possibilité de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie afin de visiter la remorque sur place.

Tout soumissionnaire est réputé avoir vu l'article et avoir pris connaissance de son état avant l'achat. L'article est vendu en l'état, sans garantie d'aucune sorte. L'acquéreur, du fait même de son offre, dégage la commune de toute responsabilité en cas d'incident intervenant sur le bien vendu.

#### **ARTICLE 10 – CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES**

La commune d'Hautot-Saint-Sulpice retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres.

En cas d'égalité d'offre, le candidat retenu sera celui ayant transmis la proposition en premier (cachet de la poste ou, en cas de remise en mairie, récépissé de dépôt faisant foi).

Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée.

#### **ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information, prendre contact au secrétariat de la Mairie au 02 35 96 45 89 ou écrire à [mairiehautotsaintsulpice@wanadoo.fr](mailto:mairiehautotsaintsulpice@wanadoo.fr)

Commune d'Hautot-Saint-Sulpice : annexe « formulaire-type de proposition de prix valant acte d'engagement » au règlement de vente sous pli cacheté au plus offrant approuvé en séance de conseil municipal du 15 avril 2024.

## PROPOSITION DE PRIX VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom et Prénom / Nom de la société :

.....

Si société, représentée par (nom, prénom, qualité)

.....

Adresse : .....

Téléphone : .....

### OFFRE pour l'achat d'une remorque de marque « ROLLAND »

Je formule l'offre suivante, laquelle m'engage auprès de la commune d'Hautot-Saint-Sulpice :

(en chiffres et en lettres) : .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature : (si personne morale, signature + cachet de l'entreprise)